

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY**

**Séance du 28 mars 2024**

Membres du Conseil Municipal : 23  
Présents : 18  
Votants : 23  
Absents : 5  
Procurations : 5

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC Loïc, M. DACHEUX Jean-Philippe,  
Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard, Mme BIGLIONE-KAPLANSKI  
Marion, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU  
Peggy, M. DI NATALE Paolo, M. ARNAUD Hervé, Mme FERRERES France, Mme ARNAUD  
Sandrine, M. FOURNEAU Julien, M. CAPELLI Fabrice, M. JULIEN Eric, Mme LEOTARD Hélène

Procurations :

Mme SIRVEN Françoise donne procuration à Mme FERRERES France  
Mme JACQUEMIN Monique donne procuration à Mme ARNAUD Sandrine  
Mme TROCELLIER-BERGER Agnès donne procuration à M. FOURNEAU Julien  
M. BELLOC Didier donne procuration à M. DEBARGE Francis  
Mme BAECKEROOT Marie-Hélène donne procuration à M. MERCIER Philippe

---

**Objet : FINANCES - Subventions aux projets scolaires – Année scolaire 2023/2024**

---

Mme Biglione-Kaplanski, adjointe aux écoles et à la jeunesse, indique aux membres du conseil municipal que pour l'année scolaire 2023/2024 de nombreuses activités sont envisagées par les écoles en matière de voyages, sorties et projets scolaires.

La commission propose le principe d'une participation par école de 11 € par enfant.

Il est donc proposé au conseil municipal de valider le montant global des participations pour les projets scolaires pour l'année scolaire 2023/2024 comme suit :

Écoles	Nombre d'enfants	Subvention à mandater
Maternelle	141	1 551 €
Élémentaire	244	2 684 €

.../...

Délibération n° 2024-006- 2/2  
Nomenclature : Finances locales – 7.5.3  
Date de convocation : 19/03/2024

Envoyé en préfecture le 04/04/2024  
Reçu en préfecture le 04/04/2024  
Publié le  
ID : 034-213402498-20240328-D2024\_006-DE



Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE les subventions pour les voyages, sorties et projets scolaires de l'année scolaire 2023/2024 telles que présentées ci-dessus;
- DONNE POUVOIR à Mme le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire

Pour copie conforme



Le Maire,  
Jackie GALABRUN-BOULBES

*Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault*

le

*Et publication ou notification le*